



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Trente-neuvième session

Varsovie, 11-16 novembre 2013

Point 3 c) de l'ordre du jour

Communications nationales et données présentées

dans les inventaires de gaz à effet de serre

des Parties visées à l'annexe I de la Convention

Rapport annuel de compilation et de comptabilisation

pour les Parties visées à l'annexe B au titre

du Protocole de Kyoto pour 2013

**Rapport annuel de compilation et de comptabilisation
pour les Parties visées à l'annexe B au titre
du Protocole de Kyoto pour 2013**

Projet de conclusions proposé par le Président

Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

À sa trente-neuvième session, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre est convenu de recommander à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto d'adopter, à sa neuvième session, le projet de conclusions ci-après.

**Rapport annuel de compilation et de comptabilisation
pour les Parties visées à l'annexe B au titre
du Protocole de Kyoto**

La Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto a pris note du rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B du Protocole de Kyoto pour 2013¹.

¹ FCCC/KP/CMP/2013/6 et Add.1.